

Renouvellement du Conseil d'administration du CCAS de La Verrière

renouvellement CCAS

À la suite des élections municipales du 15 mars 2026, la Ville de La Verrière procède au renouvellement du Conseil d'administration de son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Conformément au Code de l'action sociale et des familles, les associations peuvent proposer un représentant jusqu'au 18 avril 2026 à 12h.

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de La Verrière est renouvelé, en application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du Code de l'action sociale et des familles.

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en lien étroit avec les institutions publiques et privées.

Dans ce cadre, les associations peuvent proposer la candidature d'un représentant pour siéger au sein du Conseil d'administration. Les membres sont nommés par Monsieur le Maire.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- mandatées par leur association, dont le siège est situé dans le département ;
- menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;
- ne fournissant pas de biens ou de services au CCAS et n'entretenant aucune relation de prestation avec celui-ci ;
- ne faisant pas partie du Conseil municipal.

Conformément aux dispositions réglementaires, doivent notamment figurer parmi les membres nommés :

- un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- un représentant des associations familiales, désigné sur proposition de l'Union départementale des associations familiales ;
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département ;
- un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Les candidatures peuvent être adressées par courrier à :

Cabinet de Monsieur le Maire
Hôtel de Ville – Avenue des Noës
78320 La Verrière

Ou par mail à : actionsociale@mairie-laverriere.fr

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **18 avril 2026 à 12h.**

Infos pratiques

Date limite de candidature : 18 avril 2026 à 12h

Documents

[renouvellement-des-membres-du-ccas.pdf](#)

Contact

Envoi par courrier :

Cabinet de Monsieur le Maire
Hôtel de Ville – Avenue des Noës
78320 La Verrière

Envoi par mail :

actionsociale@mairie-laverriere.fr